



CLEMESSY SERVICES RHÔNE ALPES AUVERGNE

PROCÈS VERBAL PARTIEL DE LA REUNION ORDINAIRE DU CSE

du 30 juin 2025

LA RÉUNION SE DÉROULE EN PRÉSENTIELLE

**Ordre du jour de la réunion
du Comité Social et Économique
Du 30 juin 2025**

**Ordre du jour de la réunion du Comité Social et Economique
Du 30 JUIN 2025**

Ordre du jour transmis aux membres Titulaires, aux représentants syndicaux au CSE et pour information aux membres Suppléants du CSE

La réunion commence par la partie portant sur les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail et en présence des Médecins du Travail, de l'Inspection du Travail et du Technicien Conseil à la CARSAT :

1. Bilan SSE / Faits marquants à fin mai 2024.

La réunion se tient en présence des membres titulaires du CSE et les membres suppléants qui remplacent les membres titulaires absents :

2. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mai 2025
3. Situation économique et commerciale
4. Point RH
5. PEE Eiffage : Peut-on investir dans le PEE hors période TIM ? Peut-on mettre son 13 ème mois dans le PEE ?
6. PERECO : Quelle est le pourcentage de salariés chez Clemessy Services qui ont souscrit un PERECO ? Peut-on mettre son 13 ème mois dans le PERECO ?
7. Mi-temps thérapeutique : Une personne en mi-temps thérapeutique a-t-il des RTT ?
8. Loi Rebsamen : Les élus ont-ils eu un bilan pour faire la reconnaissance des compétences des Représentants du personnel et représentants syndicaux ?
9. Mise à jour du document unique ? Les élus demandent à avoir un accès ?
10. Décret en Conseil d'Etat n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif au risques liés à la chaleur ?
11. Retenue sur salaires pour trop perçus employeur et salariés, les règles ?
12. Barep - les vannes arrivées fermés. Ont-elles été faits sans avoir respectés nos règles de sécurité ?
13. Les heures de modulation ? Un irritant toujours présent ?
14. Où en est-on des PFAS et des fiches d'exposition ?
15. Mise à jour de la DUERP par rapport au PFAS ? Molécule PFOA et PFnA cancérogènes ?
16. Référent Handicap : Formation et rencontre des autres Référents aux niveau nationale ?
17. Dotation des Bleues de travail ?
18. Nettoyage : suite aux fortes chaleurs, à quand un aménagement des horaires de travail ? Ne devons-nous pas suivre le décret du 27 mai 2025 ? (N°2025 -482)
19. Quelles sont les résultats de l'enquête RPS de TOTAL ?
20. Suite au succès et aux vues des comptes des œuvres sociales pensez-vous que l'on puisse faire une nouvelle campagne chèques vacances en fin d'année. Si oui sur quelle subvention du CSE pensez-vous partir ? Fait-on des différences suivant les participations ou laisse-t-on le même principe que précédemment ? (Présentation tableau avec estimatifs)

21. Ne peut-on pas créer un Qr code pour que le site de CSE soit plus accessible car très peu de personne le consulte ?
22. Avec THE FORK : Un jeu concours interne, qui valoriserait l'engagement ou la performance de vos équipes, avec des dotations personnalisées. Une subvention partielle pour une action à mener cette année ou en 2026, afin de tester une approche plus ciblée ou différenciée. Ou même un partenariat ponctuel à l'occasion d'un événement spécifique (séminaire, lancement interne, fin d'année...).
23. " Monsieur le Président, Les élus du Comité Social et Economique de l'Etablissement CLEMESSY ont solidité à plusieurs reprises la mise à disposition d'une base de données économiques et sociales actualisée. Or, nous constatons que le Comité Social et Economique de l'Établissement CLEMESSY ne bénéficie pas d'une BDES actualisée. Nous vous rappelons que conformément à l'article R2312-11 du Code du Travail, " dans les entreprises dotées d'un Comité Social et Economique Central, la base de données comporte les informations que l'employeur met à disposition de ce Comité et des Comités d'Établissement." Nous vous demandons de nous confirmer sans délai la mise à disposition d'une BDES conforme à l'ensemble des informations précisées par l'article R2312-9 du Code du Travail. Faute de mise à disposition d'une base de données économiques sociales et environnementales comportant l'ensemble des informations indiquées par l'article R2312-9, le Comité Social et Economique sera amené lors d'une réunion future à délibérer sur l'engagement d'une action judiciaire devant le Tribunal Judiciaire. "

Cédric GRIMBICHLER,
Président du CSE



Mohamed OUROUANE,
Secrétaire du CSE



PARTICIPANTS :

Cédric GRIMBICHLER
Sophie MONGIN-NOBILET
Lucie MIALON

Matthieu DUPUY
Johana MERLOS OLLER
Tahsin ÖZCAN
Jean-Marc BRENON
Cyril CANO
Éric ROSE
Rémy BEPOIX
Christian DENIS
Sandrine MOREAU

FONCTION :

Président du CSE
DORH
RRH

CFE-CGC (Secrétaire adjoint)
FO (Trésorière)
CGT (Trésorier adjoint)
CGT
FO
FO
RS (FO)
RS (CGT)
CFDT

ABSENTS EXCUSES :

Mohamed OUROUANE
Fabien AYADAT
Sylvain EXIGA
Pascal GALAMAND
Djamal CHAREF
Sébastien DIERNAZ
Mourad BENMAHAMMED
Sabrina SAADNA

FO (Secrétaire)
FO
FO
CFE-CGC
CFDT
CFDT
CFDT
FO

Début de réunion : 08H30

Ordre du jour transmis aux membres Titulaires, aux représentants syndicaux au CSE et pour information aux membres suppléants du CSE. Le secrétaire Mohamed OUROUANE étant absent, c'est son suppléant Matthieu DUPUY qui va le remplacer en tant que secrétaire de séance.

La réunion se tient en présence des membres titulaires du CSE et les membres suppléants qui remplacent les membres titulaires absents :

La réunion commence par la partie portant sur les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail et en présence des Médecins du Travail, de l'Inspection du Travail et du Technicien Conseil à la CARSAT :

1. Bilan SSE / Faits marquants à fin mai 2024.

MDU indique qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de ce point. Il s'agit bien des faits marquants à fin mai 2025 et non 2024

MDU présente des slides sur le bilan SSE. Sur les sujets d'actualité, attention actuellement à la chaleur. Nous faisons des tests avec des tee-shirts techniques notamment pour réduire le chaud. Attention aussi au coup de chaleur. Nous pouvons progresser sur les sujets liés à la chaleur. Nous avons remarqué que nous avons une accidentologie toujours plus forte en période estivale. Des facteurs comme la fatigue avant les congés, la chaleur et le fait que des personnes sont en congés (cela impact l'organisation des équipes) peuvent avoir un effet sur notre accidentologie.

TOZ : et concernant les accidents du travail cachés ? On dit au gars de rester à la maison.

MDU : on fait des postes adaptés, ce n'est pas caché

CGR : les postes adaptés sont proposés et non cachés, il y en a 7 depuis le début de l'année, c'est affiché. Les postes adaptés sont validés par le médecin du travail.

MDU : partage de REX et de bonnes pratiques. Certains REX sont faits après des accidents du travail mais aussi après des audits, ce qui nous permet de nous améliorer. Nous avons aussi des objectifs fixés au niveau national. Nous sommes aujourd'hui à la moitié de notre plan d'actions. Il y a des sujets plus complexes comme le bas carbone. Nous sommes donc plutôt bien mais nous ne devons pas ralentir nos efforts d'autant plus que nous savons que sur les mois de juillet et août, il y a moins de choses de faites.

Challenge individuel sécurité : 10 personnes vont être récompensées. Le challenge génère de l'amélioration continue.

TOZ : vous dites des choses de grave. Un chantier a démarré alors que la sécurité n'y était pas.

MDU : la plupart des stop chantier se font avant que le chantier ne démarre.

CGR : c'est pour cela que les 5 minutes de réflexion avant le démarrage du chantier sont très importantes.

TOZ : les primes données sont des primes déguisées ? C'est le copain du copain qui reçoit la prime.

MDU : la validation des primes se fait en fonction de plusieurs critères prédefinis.

CGR : on affiche ceux qui vont recevoir la prime, c'est transparent

TOZ : l'ancien DRH percevait une prime nucléaire

SMN : les primes du challenge sécurité sont déclarées sur le bulletin de salaire. Je vous rassure, je ne touche pas de prime nucléaire.

JMB : comment fonctionne le COPIL sous-traitant ? Qui a la main sur les sous-traitants en interne ?

SMO : on passe directement avec Sébastien NEIBECKER.

JMB : le travail des nettoyeurs HP est difficile, les tenues de travail noires sont infernales à porter en été. On a beau le dire, personne n'entend. Il y a eu des évènements sur le site, une personne a fait un malaise.

SMO : plusieurs solutions ont été mises en place sur ARKEMA. Le client nous a dit que nous pouvions travailler en horaires décalés. Nous avons aménagé les postes de travail, nous avons acheté des glaciaires électriques, des frigos. Nous faisons tout pour que les gars travaillent dans de bonnes conditions.

JMB : et le bungalow ?

SMO : c'est en cours

CGR : nous avons un petit sujet de communication en interne. Il faut que les gens se parlent directement, entre services au lieu de faire des mails.

JMB : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu d'analyse d'accident qu'il n'y a rien eu

CGR : je suis d'accord, il faut remonter tous les sujets, tout doit être regardé.

JMB : je demande que les REX redescendent aux salariés

MDU : on doit prendre en compte les REX pour faire évoluer les choses. C'est pour cela aussi qu'il est important que les gens écrivent.

JMB : j'ai besoin de précisions sur le document des engagements réciproques.

MDU : l'engagement réciproque des restrictions médicales est fait pour que le salarié et son manager aient un échange pour définir les modalités à mettre en place et s'engager à respecter les restrictions médicales imposées par le médecin du travail. Par exemple, ne pas lever une pièce au-dessus de la ligne des épaules.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 23 mai 2025

Nombre de votants : 7 votants

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
7	4	0	3
100%	57,14%	0%	42,85%

Le PV est approuvé

3. Situation économique et commerciale

Au global, toujours une belle activité sur la région. On vise les 74 millions d'activité.

4. Point RH

SMN indique à fin avril 2025 : 504 collaborateurs. Au global avec les BAREP et les VELIZY : 516 collaborateurs.

5. PEE Eiffage : Peut-on investir dans le PEE hors période TIM ? Peut-on mettre son 13 ème mois dans le PEE ?

SMN rappelle que nous n'avons pas de PEE au sein de la société CLEMESSY SERVICES et que donc cette question est sans objet et la réponse est par extension négative.

6. PERECO : Quelle est le pourcentage de salariés chez Clemessy Services qui ont souscrit un PERECO ? Peut-on mettre son 13 ème mois dans le PERECO ?

SMN rappelle que nous n'avons pas de PERECO au sein de la société CLEMESSY SERVICES et que donc cette question est sans objet et la réponse est par extension négative.

JMB : les élus ont refusé la mise en place parce que les conditions proposées n'étaient pas convenables.

7. Mi-temps thérapeutique : Une personne en mi-temps thérapeutique a-t-il des RTT ?

SMN rappelle que RTT veut dire « récupération du temps travaillé » c'est-à-dire quand la durée du travail dépasse 35h ou le forfait jours. Par conséquent, une personne en mi-temps thérapeutique qui travaille moins ne peut prétendre à récupérer un temps de travail non effectué.

JMB : qu'en est-il pour le temps partiel

SMN : le mi-temps est un temps partiel.

8. Loi Rebsamen : Les élus ont-ils eu un bilan pour faire la reconnaissance des compétences des Représentants du personnel et représentants syndicaux ?

SMN précise que la loi Rebsamen, du 17 août 2015 permet en effet de valoriser les compétences liées à l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical.

La certification est constituée de 6 domaines de "compétences dénommés certificats de compétences professionnelles" (CCP) telles que l'encadrement et l'animation d'équipe ; la gestion et le traitement de l'information ; l'assistance dans la prise en charge de projet ; la mise en œuvre d'un service de médiation sociale (...). Un salarié qui souhaite obtenir un ou plusieurs des 6 certificats de compétences professionnelles doit se présenter à une session d'examen, et justifier l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical au cours des 5 années précédant la session d'examen, quelle que soit la durée du mandat. Le centre agréé (c'est à dire un centre de l'Afpa) décidera ensuite si le candidat peut ou non, pour 2 ans, se présenter à une session d'examen.

L'organisation des examens est assurée par les centres de l'agence nationale pour la formation professionnelle (Afpa). Le jury, désigné par le directeur régional des entreprises, comprend au moins un professionnel habilité pour la compétence demandée et un membre d'une organisation syndicale représentative, ces membres ne devant "entretenir ou avoir entretenu aucun lien professionnel ou personnel avec le candidat". La tâche du jury est "d'évaluer l'ensemble des éléments susceptibles d'établir que le candidat possède les compétences, aptitudes et connaissances requises".

TOZ : pour les élus qui ont un certain nombre d'heures de délégation, il faut appliquer la loi Rebsamen pour les salaires.

CGR : nous vérifierons et corrigerais si nécessaire.

9. Mise à jour du document unique ? Les élus demandent à avoir un accès ?

MDU : Le document unique est un fichier mis à jour au fur et à mesure de l'évolutions des sujets en SSE et des contraintes règlementaires (Exemple -décret RPS, Sujet risque chimique, chaleur,...) . C'est un fichier lourd et complexe qui aujourd'hui n'est pas en lien, ne communique pas, avec nos autres outils automatisés. Les élus ont été sollicités pour aider le SSE dans la relecture critique des fiches de métier avec très peu d'implication. Il est disponible à la lecture supervisée et guidée pour aider à la compréhension mais ne peut être fourni brut.

TOZ : il n'est pas complet ?

MDU : si, mais certains sujets doivent faire l'objet d'une réécriture.

SMN : il est donc bien consultable ?

MDU : oui, tout à fait.

JMB : il y a des risques spécifiques sur chaque site. Sur ARKEMA PB, c'est dans un classeur. Je ne suis pas certain que tout le monde puisse comprendre le contenu des documents. Nous avons aussi du mal à suivre les habilitations.

CGR : je ferai remonter le sujet au niveau national.

10. Décret en Conseil d'Etat n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif au risques liés à la chaleur ?

MDU : nous avons un système de veille réglementaire qui nous alerte. Le sujet a été remonté au national. Des choses vont être mises en place (pauses plus fréquentes, présence d'eau fraîche, EPI rafraîchissant, bracelets anti-coup de chaleur qui alerte avant le coup de chaud),...

SMO : il y a une durée de vie des montres ?

CGR : c'est 3 mois, c'est juste pour passer la période d'été.

SMO : des personnes préfèrent aussi commencer plus tôt pour terminer plus tôt.

MDU : le projet de loi est là pour faire aussi évoluer les choses. C'est un vrai changement sociétal.

11. Retenue sur salaires pour trop perçus employeur et salariés, les règles ?

SMN : il peut arriver en effet qu'il y ait des trop perçus, d'un côté comme de l'autre, mais dans tous les cas, les choses doivent être régularisées. Nous avons eu un cas récemment et avons vu avec le CSP pour que le trop-perçu soit repris en plusieurs fois pour ne pas pénaliser financièrement le collaborateur.

CDE : il y a des règles qui existent en fonction de la situation familiale.

JMB : les personnes du CSP peuvent avoir un discours maladroit.

TOZ : quelle est la règle ?

CGR : la règle c'est d'appliquer ce qui doit être appliqué et s'il y a un trop perçu, de récupérer ce dernier. L'idée c'est qu'on prenne contact avec la personne pour éviter de la mettre en difficulté.

12. Barep - les vannes arrivées fermés. Ont-elles été faites sans avoir respectés nos règles de sécurité ?

CGR : analyse pas finalisée pour le moment, nous allons essayer de comprendre ce qui s'est passé pour que les choses ne se reproduisent plus.

TOZ : que pensez-vous du comportement du chef d'atelier ?

CGR : si cela s'est passé comme vous le dites, ce n'est pas normal. Je le répète, pour le moment je n'ai pas tous les éléments. Pour travailler sur les vannes qui arrivent, il faut avoir la fiche pour savoir comment intervenir dessus.

CDE : un équipement sans fiche ne peut pas être démonté. La vanne doit être à demi ouverte

CGR : il faut attendre que l'analyse se termine.

13. Les heures de modulation ? Un irritant toujours présent ?

SMN indique ne plus entendre parler de ce sujet hormis pour une personne. Nous sommes en train de reprendre le calcul de son compteur de modulation, s'il y a des erreurs, nous ferons une régularisation. Les compteurs ont été payés aux collaborateurs au mois de mai, pas de retour sur le sujet.

JMB : j'ai deux personnes en tête et n'ont pas une seule

SMN : dites à la deuxième personne de se manifester.

PAUSE A 10h20 REPRISE A 10h34

14. Où en est-on des PFAS et des fiches d'exposition ?

MDU : nous continuons à travailler sur le sujet en lien avec les diverses parties. Nous avons pris contact avec un médecin du CHU de Grenoble qui travaille sur le sujet. Ce professeur, le docteur BONNETERRE, qui est aussi médecin du travail, mène une étude sur le sujet pour connaître les modalités d'accès au protocole. En parallèle, nous relançons les médecins du travail interne et client pour avoir plus de visibilités sur le calendrier des actions. En dernier lieu, nous avons contacté les services HSE des différents clients pour statuer sur une réponse commune en termes de prévention EPC et EPI.

Je me suis rapproché aussi du docteur ALEPPE. Il a relancé la semaine dernière le médecin du travail d'ARKEMA Pierre Bénite.

Je ne suis pas médecin, chimiste, je n'ai pas la capacité de définir ce qu'il convient de faire.

JMB : la démarche est louable mais je suis convaincu que les clients ne nous disent pas tout. Je pense que nous devrions faire des prises de sang, je ne suis pas en accord avec le docteur ALEPPE qui ne veut pas faire faire les prises de sang. Plusieurs personnes sont inquiètes.

MDU : le message du docteur ALEPPE c'est de dire qu'il est limité sur les actions à mener.

JMB : il y a un vrai sujet, les jardins sur Pierre Bénite sont fermés. Tout ce qui est cultivé ne peut plus être mangé. Je sais que la direction Auvergne Rhône Alpes prend le sujet à cœur mais j'aimerais qu'il en soit de même au niveau national et qu'on n'écoute pas que le client.

15. Mise à jour de la DUERP par rapport au PFAS ? Molécule PFOA et PFnA cancérogènes ?

MDU : c'est intégré au titre du risque chimique. Concrètement, je ne sais pas comment le faire ressortir de manière efficace

JMB : existe-t-il des fiches d'exposition ?

MDU : quand un salarié va passer sa visite médicale, on envoie une fiche préalable au médecin du travail. Je vais regarder si cela est bien le cas sur celles d'ARKEMA et de TAVAUX.

16. Référent Handicap : Formation et rencontre des autres Référents aux niveau nationale ?

JMB : il faut indiquer sur le document CSE/CSSCT de Matthieu que je suis le référent handicap. Je vais mercredi et jeudi prochain à Paris pour suivre une formation handicap et pour assister à une rencontre sur le handicap au niveau national. Il existe des webinaires sur le handicap. Il faut voir s'il est possible de les enregistrer car il n'est pas toujours possible de pouvoir y assister en temps réel.

17. Dotation des Bleus de travail ?

CGR : on travaille sur deux sujets actuellement concernant les bleus de travail à savoir le nettoyage et la réparation. On a reçu ELIS pour comprendre ce qui ne fonctionne pas. On est aussi en train d'interroger les responsables de sites pour savoir combien de bleus par personne il faut. Le minimum de bleus à donner est de 5. On peut monter au-delà au besoin si travaux salissants ou quand les gens sont itinérants. Un réassort est prévu en fin d'année.

CDE : est-ce que les bleus seront moins épais ?

CGR : oui, c'est en essai chez Vanessa

CDE : ils ne seront plus noirs ?

CGR : je ne sais pas

ERO : mes bleus avec la fermeture éclair qui avait fondu sont revenus réparés une semaine après, c'est bien.

JMB : le nom sur les bleus va peut-être aussi changer. Pour la couleur c'est un sujet qui est regardé au niveau du Groupe.

18. Nettoyage : suite aux fortes chaleurs, à quand un aménagement des horaires de travail ? Ne devons-nous pas suivre le décret du 27 mai 2025 ? (N°2025 -482)

Voir point numéro 10 de ce procès-verbal, le sujet a été traité.

19. Quelles sont les résultats de l'enquête RPS de TOTAL ?

SMN : le sujet a été traité lors du CSE du mois de mai 2025, il y avait un point à l'ordre du jour.

CGR : des propositions ont été faites suite à l'enquête

TOZ : il y a eu des évolutions sur le sujet ?

CGR : propositions ont été faites, nous continuons à travailler sur le sujet.

20. Suite au succès et aux vues des comptes des œuvres sociales pensez-vous que l'on puisse faire une nouvelle campagne chèques vacances en fin d'année. Si oui sur quelle subvention du CSE pensez-vous partir ? Fait-on des différences suivant les participations ou laisse-t-on le même principe que précédemment ? (Présentation tableau avec estimatifs)

SMO : nous pouvons refaire une nouvelle campagne car le solde du compte des œuvres sociales du CSE est de 173 188,97 euros au 17 juin 2025, avec les bons de Noël inclus. Pour cet été, la dépense des chèques vacances est de 23 033,20 euros. Nous avons donc les moyens de refaire une autre campagne pour la fin de l'année.

CDE : il faut lancer en septembre pour les avoir en fin d'année.

SMN : j'ai eu des retours très positifs, cela a été très apprécié par les collaborateurs qui ont été contents de cette initiative de la part du CSE.

TOZ : quel recensement ? Est-ce que c'est représentatif ?

SMO : majoritairement, les personnes sont contentes en effet. Il y a eu 223 bénéficiaires. En règle générale, le prestataire nous a dit que lors de la première mise en place, environ 40% des gens y adhèrent.

TOZ : on a le droit de le refaire ?

SMO : oui c'est possible au regard de l'URSSAF.

CDE : cela peut-être fait en plus de la distribution des chèques cadeaux de fin d'année ?

SMO/JME : oui, c'est possible

TOZ : même les absents ont eu un message ?

SMO : oui, cela a été adressé sur les adresses mails Eiffage et sur le site internet du CSE.

TOZ : Comment peut-on s'en servir ?

SMO/JME : pour payer le camping, des restaurants, le péage, le cinéma, les concerts

TOZ : beaucoup de personnes partent en été donc il y aura moins de succès

SMO : ils sont utilisables pendant deux ans

TOZ : il y a un système de cash back ?

SMO : non mais si une personne démissionne avant, on sera remboursé

MDU : on va voter point par point par rapport à ce qui est indiqué dans le point.

Qui est pour refaire une nouvelle campagne cet automne : 7 POUR, vote à l'unanimité des présents

Sur quelle subvention du CSE : 7 POUR repartir sur une subvention de 100 euros, vote à l'unanimité

Fait-on une différence suivant les participations ou laisse-t-on le même principe que précédemment : 7 POUR laisser le même principe que la campagne de cet été, vote à l'unanimité des présents.

21. Ne peut-on pas créer un QR code pour que le site de CSE soit plus accessible car très peu de personne le consulte ?

MDU précise que le QR Code existe.

JMB : Je n'ai pas accès malgré mes tentatives.

MDU : Le lien fonctionne, il faut s'assurer d'avoir activer son compte au préalable avec un première connexion. Je vais refaire le point pour m'assurer que tout fonctionne.

22. Avec THE FORK : Un jeu concours interne, qui valorisera l'engagement ou la performance de vos équipes, avec des dotations personnalisées. Une subvention partielle pour une action à mener cette année ou en 2026, afin de tester une approche plus ciblée ou différenciée. Ou même un partenariat ponctuel à l'occasion d'un événement spécifique (séminaire, lancement interne, fin d'année...).

JMO : nous les avons rencontré au salon Eluceo, c'est gratuit, il n'y a pas de partenariat.

SMO : c'est une sorte de tombola pour gagner un repas au restaurant. Nous organisons un concours auquel les gens vont répondre (ex pour Nestlé, combien de tablettes de chocolat il y a dans un camion). Celui qui sera le plus proche de la réponse remportera le lot à savoir un restaurant dont nous définirons la valeur et qui sera offert par le CSE. C'est pris sur le compte des œuvres sociales. Qui est pour la mise en place de ce concours : 5 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

SMO et JME indiqueront ultérieurement en CSE, les modalités pour la mise en place du concours.

23. " Monsieur le Président, Les élus du Comité Social et Economique de l'Etablissement CLEMESSY ont sollicité à plusieurs reprises la mise à disposition d'une base de données économiques et sociales actualisée. Or, nous constatons que le Comité Social et Economique de l'Établissement CLEMESSY ne bénéficie pas d'une BDES actualisée. Nous vous rappelons que conformément à l'article R2312-11 du Code du Travail, " dans les entreprises dotées d'un Comité Social et Economique Central, la base de données comporte les informations que l'employeur met à disposition de ce Comité et des Comités d'Établissement."

Nous vous demandons de nous confirmer sans délai la mise à disposition d'une BDES conforme à l'ensemble des informations précisées par l'article R2312-9 du Code du Travail. Faute de mise à disposition d'une base de données économiques sociales et environnementales comportant l'ensemble des informations indiquées par l'article R2312-9, le Comité Social et Economique sera amené lors d'une réunion future à délibérer sur l'engagement d'une action judiciaire devant le Tribunal Judiciaire. "

SMN : je vous rappelle qu'il n'existe pas de BDES au niveau des agences, d'ailleurs vous le précisez dans l'intitulé du point puisqu'en effet, la BDES est faite au niveau national. Vous avez reçu le 23 juin 2025 de la part du DRH national, un mail vous informant que les documents liés à la BDES 2024 sont disponibles sur le SharePoint IRP. Il a aussi mis dans son mail, le lien pour pouvoir y accéder. JMB et CDE indiquent ne pas y avoir accès.

SMN va remonter l'information au DRH mais indique que cette question aurait aussi pu lui être posée directement la semaine dernière en CSEC.

CDE : Les RS n'ont pas accès pour le moment.

JMB : Il faut prendre en compte de nouveau point dans la BDES en lien avec le SRE via l'intégration de la DDADUE2, les élus peuvent de former au sujet environnemental. Par exemple, c'est très bien ce qui a été fait pour les repas, la pergola qui a été installée, mais pour aller plus loin avons-nous réfléchi à poser des panneaux solaires ?

CGR : nous avons prévu de faire poser 1200m² de panneaux photovoltaïques plus des ombrières pour le parking pour le projet de nos nouveaux locaux. Pour la pergola, nous voulions aller vite pour le bien-être de nos collaborateurs.

MDU : nous sommes d'ailleurs accompagnés sur les sujets environnementaux et biodiversité sur l'Agence.

TOZ : Il faudra, pour une prochaine fois, remettre la question à l'ordre du jour pour s'assurer que les RS aient accès.

Fin de la réunion : 11h44

Prochaine réunion : Réunion Ordinaire le 11 07 2025

M. DUPUY

Secrétaire de séance



M.D

Page 8 | 8